

**DELIBERATION N°CS-2022/05**

**OBJET : Reprise anticipée du résultat 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à 19 heures 15, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni en salle Grapelli de l'IRIS, 1 montée des roches, 69340 FRANCHEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE et V. SARSELLI.

Messieurs : B. ARTIGNY, D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, J-C. CORBIN, F. FORT, E. HORRIOT, F. HYVERNAT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, F. PASTRE, M. RANTONNET, F. THEVENIEAU, J-M. THIMONIER et P. TISSOT

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Daniel AUDIFFREN

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 24 / Voix : 75).

Convocation en date du : 03 mars 2022.

Nature de l'acte Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.).

Le CFU 2021 définitif ne pouvant pas être établi au jour du vote, il a été calculé un résultat prévisionnel afin d'effectuer une reprise anticipée, comme cela est prévu dans l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si une différence sur les montants reportés par anticipation apparait dans le CFU définitif, une régularisation du budget sera présentée au vote lors de la même séance que le vote du CFU.

<b>Calcul du résultat prévisionnel 2021</b>			
<b>CA 2021 SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2021 SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	753 942,06 €	Dépenses	2 467 531,54 €
Recettes	3 243 974,88 €	Recettes	318 851,43 €
Résultat de l'année	2 490 032,82 €	Résultat de l'année	<b>-2 148 680,11 €</b>
Excédent antérieur (R002)	932 396,92 €	Résultat antérieur (R001)	789 349,95 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>3 422 429,74 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-1 359 330,16 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL 2021</b>		<b>2 063 099,58 €</b>	
		<b>RESTES A REALISER INVESTISSEMENT</b>	
		Dépenses	2 516 590,48 €
		Recettes	4 309 947,20 €
		Résultat des restes à réaliser 2021	1 793 356,72 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>3 422 429,74 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>434 026,56 €</b>
		<b>Avec les restes à réaliser</b>	
<b>RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL 2021</b>		<b>3 856 456,30 €</b>	
<b>Avec les restes à réaliser</b>			

Monsieur le Président informe qu'il convient au vu des résultats du compte financier unique provisoire 2021, en l'absence de déficit d'investissement, d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement, soit 3 856 456,30€, à la ligne R002.

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 02 mars 2022,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 75 voix pour :**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2021

**ARTICLE 2 : D'AFFECTER** le résultat provisoire de fonctionnement 2021, soit 3 856 456,30€, à la ligne R002 en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le 10/03/22

et de la publication le 10/03/22

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,  
Jean-Charles KOHLHAAS

